

Aides à la participation au championnat de France des Jeunes

Lors de la discussion du budget prévisionnel le 14 mars, l'Assemblée Générale du CDE31 va devoir se prononcer sur les montants de l'aide aux entraîneurs et de l'aide à l'inscription au championnat de France des Jeunes.

Le Comité Directeur souhaite apporter les précisions suivantes sur les conditions d'obtention de cette aide.

L'aide à l'inscription des jeunes consiste à rembourser le montant payé par les jeunes pour la participation aux tournois pour lesquels ils ont obtenu leur qualification dans le championnat départemental 31, puis de la Ligue d'Occitanie.

Cette aide vise à aider à une participation qui peut s'avérer onéreuse pour les familles.

Si des parents ne souhaitent pas toucher cette aide il est possible d'y renoncer et en ce cas d'en faire don au CDE31 qui établira un CERFA d'abandon de frais.

L'aide aux entraîneurs est destinée aux joueurs et joueuses titulaires d'un diplôme fédéral d'Animateur ou d'Entraîneur, d'un titre international masculin ou féminin de Maître FIDE, Maître International ou Grand-Maître et qui entraînent sur place les jeunes qualifiés.

Cette aide aux entraîneurs sera fournie sur présentation des pièces suivantes :

- Facture du club avec attestation que l'entraîneur est salarié du Club
- Facture de l'Entraîneur en tant qu'auto-entrepreneur (ou autre statut indépendant)
- Justificatifs de frais encourus par l'entraîneur sur place (facture nominative pour logement, repas, route)

Les entraîneurs qui effectueront le soutien aux jeunes en distanciel toucheront la moitié de cette aide.

Voté par les membres du Comité Directeur